



Mon ex me réclame de l'argent

Par **Melody16**, le **24/01/2021** à **16:06**

Bonjour,

Je suis séparée de mon ex depuis maintenant plus d'un an et demi, nous vivions ensemble (en concubinage) et le bail était à nos deux noms. Cependant, maintenant séparés et après presque 2 ans, elle me réclame l'argent des factures EDF (à nos deux noms) et également l'argent de la facture mobile mise à SON nom (mais c'est moi qui l'utilisait). Peut-elle me traîner en justice ou même a-t-elle le droit de me réclamer quelque chose presque 2 ans plus tard ?

Merci beaucoup.

Par **Visiteur**, le **24/01/2021** à **17:02**

Bonjour

Sur le plan humain, si elle a payé des factures, même partiellement, alors que vous étiez le seul à utiliser les services concernés, c'est tout à fait normal qu'elle vous réclame un dédommagement.

Coté prescription, pour une dette entre particuliers: 5 ans.

Par **Melody16**, le **24/01/2021** à **17:23**

Est ce vraiment une dette ? Car j'ai cru comprendre qu'entre concubins, contrairement au pacs et mariage il n'y avait aucune obligations de participer aux frais etc... du coup je veux juste savoir si en soit elle peut m'attaquer pour ça (je refuse de lui rembourser pour certaines raisons notamment d'autres dépenses faites de mon côté lorsque nous étions ensemble)